

## Les responsables politiques du Québec face au choc pétrolier de 1973

### Quebec Political Leaders' Reaction to the Oil Crisis of 1973

Alexandre Lévesque

Volume 13, numéro 2, 2010

Énergie et citoyenneté

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001134ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001134ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (imprimé)

1923-8231 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lévesque, A. (2010). Les responsables politiques du Québec face au choc pétrolier de 1973. *Globe*, 13(2), 151–167. <https://doi.org/10.7202/1001134ar>

Résumé de l'article

Durant les années 1970, les enjeux énergétiques prennent une place centrale dans les débats politiques au Québec. La création d'Hydro-Québec (1944) et la nationalisation des compagnies productrices d'électricité (1963) avaient déjà éveillé l'intérêt pour ces questions. Cependant, le choc pétrolier de 1973 vient profondément bouleverser des représentations solidement enracinées. Ses effets ne se limitent toutefois pas au secteur de l'énergie, il conduit également les responsables provinciaux à revoir complètement leur attitude à l'égard du Moyen-Orient et du conflit israélo-arabe. Il ne s'agit pas ici d'une simple réaction ponctuelle à la crise énergétique des années 1970, leur changement d'attitude témoigne aussi de la mutation des représentations qu'ils partagent des pays arabes du Moyen-Orient et du conflit qui les oppose à Israël.



En 1973, le choc pétrolier vient rappeler aux Québécois que le pétrole est une ressource épuisable, essentielle au maintien de leur niveau de vie et soumise aux aléas des crises agitant les pays exportateurs. Sur le plan politique, il vient par conséquent propulser le pétrole au cœur des débats déjà très animés portant sur l'énergie. La crainte d'une éventuelle pénurie ou d'un embargo interminable pousse alors les responsables politiques du Québec à réajuster la politique énergétique québécoise dont les fondements avaient été jetés l'année précédente<sup>1</sup>. Ils sont aussi conduits à réfléchir sur l'origine de la crise et le Moyen-Orient, épice de la crise pétrolière, retient leur attention. Ils développent donc une politique spécifique à l'égard de cette région et du conflit qui l'agite.

Les chercheurs qui se sont penchés sur les relations entre le Québec et le Moyen-Orient ont d'ailleurs remarqué la prépondérance du rôle joué par la question énergétique dans ce cadre<sup>2</sup>. Ils ont également souligné l'impact indéniable des fluctuations du prix du pétrole sur l'intérêt suscité par cette région<sup>3</sup> et ils ont montré empiriquement – par l'étude des relations bilatérales – la volonté des autorités provinciales de stimuler l'afflux d'investissements en provenance des pays arabes et d'obtenir auprès d'eux des garanties sur les approvisionnements pétroliers québécois<sup>4</sup>. Par ailleurs, la question des politiques québécoises à l'égard du conflit israélo-arabe n'a fait l'objet d'aucune étude approfondie<sup>5</sup>. Cependant, quelques historiens et politologues se sont intéressés à l'attitude générale des Québécois à l'égard des conflits internationaux. Il ressort de leurs travaux que la société québécoise aurait adhéré graduellement aux principes de l'internationalisme à la suite de la Seconde Guerre mondiale<sup>6</sup>. Dans cette perspective, une analyse de la



1. Ministère des Richesses naturelles du Québec, *Les objectifs d'une politique québécoise de l'énergie*, Québec, Gouvernement du Québec, 1972.

2. Gérard HERVOUET et Hélène GALARNEAU (dir.), *Présence internationale du Québec. Chronique des années 1978-1983*, Québec, Centre québécois des relations internationales, 1984, p. 293-312.

3. Lyne SAUVAGEAU et Gordon MACE, « Les relations extérieures du Québec avec l'Afrique et le Moyen-Orient », Louis BALTHAZAR et al., *Trente ans de politique extérieure du Québec. 1960-1990*, Québec, Centre québécois de relations internationales, Éditions du Septentrion, 1993, p. 251-289.

4. Robert AIRD, « Les débuts d'une politique particulière au Moyen-Orient », Stéphane PAQUIN (dir.), *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB, 2006, p. 108-117.

5. Le sujet se glisse néanmoins timidement dans quelques ouvrages, mais les références à l'attitude des autorités québécoises face au conflit israélo-arabe s'inscrivent dans le cadre d'un argument plus vaste. Voir entre autres Jacques LANGLAIS et David ROME, *Juifs et Québécois français. 200 ans d'histoire commune*, Montréal, Fides, 1986; Gary CALDWELL, « L'antisémitisme au Québec », Pierre ANCTIL et Gary CALDWELL (dir.), *Juifs et réalités juives au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984, p. 292-323; Jean-François LISÉE, *Dans l'œil de l'aigle. Washington face au Québec*, Montréal, Boréal, 1990.

6. Selon Roussel, par exemple, « [...] la société québécoise est passée d'une vision du monde teintée d'idées neutralistes, pacifistes et antimilitaristes à une culture stratégique résolument plus internationaliste,

politique du Québec au Moyen-Orient au cours des années 1960 et 1970 permettrait de saisir les effets du choc pétrolier, mais aussi de vérifier si cette internationalisation des valeurs québécoises est perceptible dans les comportements des responsables provinciaux à l'égard du conflit israélo-arabe.

La réaction d'un État à ce genre d'événement peut en fait s'expliquer de plusieurs façons<sup>7</sup>. Dans le cas à l'étude, la situation géographique du Québec, son appartenance à la fédération canadienne, ses intérêts politico-économiques et les groupes de pression actifs limitent la marge de manœuvre des responsables provinciaux. Cependant, leurs actions semblent aussi s'organiser en fonction d'une logique qui transcende la pratique politique quotidienne. Il s'agit des normes, des valeurs et des représentations propres à leur culture. Plus qu'une simple réaction ponctuelle à des stimuli externes, la réponse des responsables provinciaux au choc pétrolier de 1973 témoigne à la fois de leur adhésion graduelle aux principes de l'approche internationaliste et des évolutions de l'idée qu'ils se font des États arabes du Moyen-Orient et du conflit avec Israël. En effet, au cours des années 1960, les nations arabes émergentes ne sont pas perçues comme des joueurs importants sur le plan international et le conflit israélo-arabe est considéré comme un soulèvement localisé ne concernant pas le Québec. À la suite du choc pétrolier, les États moyen-orientaux acquièrent le statut d'acteurs de premier plan dans le monde et le conflit les opposant à Israël celui d'une crise de dimension internationale dont l'évolution affecte directement la province.

Afin de vérifier cette hypothèse, il importe d'abord de saisir la situation énergétique du Québec et de définir le rôle conféré à l'État provincial sur le plan international avant 1973. Cette mise en contexte éclaire les comportements des responsables provinciaux à l'égard du Moyen-Orient et l'analyse de leurs comportements permet d'identifier les représentations partagées par ces responsables à l'égard de cette région et du conflit qui l'agite. Il s'agit enfin d'effectuer le même travail d'analyse pour les années qui suivent le choc pétrolier afin d'en saisir les effets.

✦ ✦ ✦

dans laquelle le respect du droit international et la participation aux institutions multilatérales sont considérés comme essentiels [...] ». Stéphane ROUSSEL, « Une culture stratégique en évolution », Stéphane PAQUIN (dir.), *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB, 2006, p. 279. Voir aussi James Ian GOW, « Les Québécois, la guerre et la paix », *Revue canadienne de science politique*, Société québécoise de science politique, vol. 3, n° 1, 1970, p. 88-122.

7. Sur ce sujet, voir entre autres Dario BATTISTELLA, « L'intérêt national. Une notion, trois discours », Frédéric CHARILLON (dir.), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 139-166.

## SITUATION ÉNERGÉTIQUE ET POLITIQUE ÉTRANGÈRE AU QUÉBEC AU COURS DES ANNÉES 1960

Au cours des années 1960, les bouleversements survenant à la fois dans les rapports de force au sud-est de la Méditerranée et dans la politique pétrolière canadienne fragilisent la situation du Québec face à un éventuel embargo. De plus, bien que le rôle conféré à l'État provincial dans le monde progresse graduellement durant cette période, il demeure restreint. Enfin, les responsables politiques québécois manifestent un intérêt mitigé pour le Moyen-Orient et ne voient pas d'avantages à agir de manière soutenue auprès des États arabes exportateurs de pétrole. Ces éléments expliquent la vulnérabilité de la province en 1973.

Sur le plan international, le contrôle croissant qu'acquièrent les États arabes sur le prix du pétrole ouvre la voie à un usage politique de la ressource. C'est d'abord l'Amérique latine qui inaugure le combat contre les compagnies pétrolières au tournant des années 1940<sup>8</sup>, mais le moment marquant pour les États du Moyen-Orient survient en 1960 lors de la création de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Ce cartel, renforcé au fil des années par l'adhésion de nouveaux membres, représente rapidement près de 50 % de la production mondiale<sup>9</sup>. Il peut donc influencer le prix international du pétrole, privilège jusqu'alors détenu par les compagnies pétrolières. Parallèlement, l'unité du monde arabe se renforce avec la création de la Ligue arabe en 1945, l'arrivée au pouvoir de dirigeants charismatiques jouissant d'un important prestige au sein des pays arabes – Gamal Abdel Nasser en Égypte (1953) et Mouammar Kadhafi en Libye (1969) –, l'éclatement de conflits qui unissent les États arabes contre Israël et l'Occident (1948, 1956, 1967) et la création de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP) en 1968. Ainsi, lorsque des pays privilégiant une approche plus intransigeante à l'égard d'Israël – tels la Syrie, l'Algérie, l'Irak et l'Égypte – joignent l'OPAEP entre 1972 et 1973, l'éventualité d'un choc pétrolier devient de plus en plus envisageable.

Or, sur la scène politique fédérale, les changements apportés par Ottawa à la politique pétrolière canadienne privent le Québec de la sécurité que pourrait lui procurer l'accès au pétrole de l'ouest du pays. En effet, après 1945, la demande occidentale en hydrocarbures croît rapidement et le

✦ ✦ ✦

8. Le Mexique nationalise ses ressources en hydrocarbure lors de la création de la PEMEX (*Petroleos Mexicanos*) en 1938 et le Venezuela impose aux sociétés pétrolières le partage des bénéfices tirés du pétrole en 1943. L'Irak tente de suivre le pas en créant la *National Iran Oil Company* en 1951.

9. André NOUSCHI, *Pétrole et relations internationales depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 1999, p. 116.

Moyen-Orient, avantagé par ses réserves imposantes et par le faible coût de leur exploitation, devient graduellement la principale région pétrolière du monde. Le prix concurrentiel du brut moyen-oriental menace les producteurs de l'Ouest canadien déjà affectés pas les politiques protectionnistes américaines sur les importations pétrolières à partir de 1957. En 1961, les autorités fédérales tracent donc la ligne Borden le long de la vallée de l'Outaouais afin de protéger l'industrie pétrolière canadienne<sup>10</sup>. Dès lors, l'Ontario et les provinces de l'Ouest consomment le pétrole canadien alors que le Québec et les maritimes continuent de s'alimenter en brut à l'étranger. Au cours des années 1960, le Québec se procure donc la ressource à un meilleur prix, ce qui accroît la part du pétrole dans son bilan énergétique au détriment d'autres ressources<sup>11</sup>. De plus, privées d'une connexion avec l'ouest du pays, les raffineries du Québec ne peuvent jouir de leurs avantages concurrentiels sur le marché ontarien et, plus important encore, la province demeure complètement dépendante vis-à-vis des approvisionnements venus d'outre-mer.

Malgré l'évolution graduelle du Québec dans le cadre de la Révolution tranquille, le rôle conféré à l'État provincial dans le monde demeure restreint. Dans ce contexte, les responsables provinciaux considèrent que l'intervention lors d'une éventuelle crise pétrolière internationale demeure une compétence fédérale. En fait, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, les relations internationales, autrefois limitées aux questions de défense, s'étendent à de nouveaux secteurs – tels la culture, la santé, le travail, l'éducation, etc. – pourtant constitutionnellement dévolus aux provinces. Toutefois, entre 1944 et 1959, le gouvernement de l'Union nationale – comme une part importante de la société canadienne-française qui le porte au pouvoir – semble nourrir une préférence marquée pour une activité étatique restreinte et se sentir peu concerné par les événements extérieurs. Il faut attendre l'élection des Libéraux en 1960 pour que débutent les réformes dans

✦ ✦ ✦

**10.** Avant 1957, le Canada était exempté des mesures protectionnistes américaines sur les importations pétrolières, mais, sans ce privilège, les producteurs canadiens perdent l'accès à cet important marché limitrophe. Le rétablissement de l'exemption des contrôles américains sur le pétrole canadien en 1959 exige que le Canada maintienne ses prix plus élevés que ceux du marché mondial, comme le font les États-Unis. Il est donc nécessaire de mettre un terme à la compétition que livrent en Ontario les produits raffinés au Québec – approvisionné à meilleur prix en pétrole étranger – au brut de l'Ouest. À cette fin, les autorités fédérales scindent donc le pays en deux le long de la vallée des Outaouais. Ainsi, le Québec continue de se procurer le pétrole à meilleur prix à l'extérieur du Canada, mais il perd son accès au marché ontarien. Jean-Paul CUSTEAU, « *L'impact de la politique nationale du pétrole (1961) sur l'industrie québécoise de raffinage* », Mémoire de maîtrise (économie), Montréal, Université McGill, 1981, p. 20-41.

**11.** Carl E. BEGIE et Judith MAXWELL, *Les points faibles de la situation énergétique du Québec*, Montréal, Institut de recherches C. D. Howe, 1977, p. 33.

les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'énergie, mais aussi dans le domaine des relations internationales<sup>12</sup>. Certes, comme l'indique Stéphane Paquin, le programme des Libéraux « [...] ne comprenait pas de chapitre sur les relations internationales<sup>13</sup> », mais le désir de modernisation et d'affirmation identitaire inhérent à la Révolution tranquille pousse les responsables provinciaux vers l'extérieur<sup>14</sup>. Pour eux, il ne s'agit pas d'intervenir dans les champs de compétences d'Ottawa, mais plutôt de se réappropriier des secteurs abandonnés par leurs prédécesseurs<sup>15</sup>. Bref, sur le plan international, ils considèrent que l'État québécois doit être l'instrument qui permettra d'attirer l'expertise et le financement nécessaires à la modernisation de la province et de contribuer à l'épanouissement et au rayonnement de la culture québécoise au Québec, au Canada et dans le monde. Cependant, le Moyen-Orient continue de susciter peu d'intérêt et l'élaboration d'une stratégie dans une zone aussi agitée cadre vraisemblablement mal avec la nouvelle conception du rôle de l'État québécois dans le monde.

## LES RELATIONS DU QUÉBEC AU MOYEN-ORIENT AU COURS DES ANNÉES 1960

Au cours des années 1960, les États arabes du Moyen-Orient, coincés dans la compétition entre les deux blocs, ne s'imposent pas comme des partenaires de premier plan aux yeux des responsables provinciaux. Aussi, pour ces

✦ ✦ ✦

**12.** Il faut dire que la conjoncture est favorable au développement des relations internationales : la flexibilité de la constitution canadienne quant à la personnalité internationale des provinces, la ligne souple adoptée par le gouvernement de Lester B. Pearson à l'endroit des revendications identitaires québécoises, l'ouverture de Charles de Gaulle à la Francophonie internationale et la tenue de l'Exposition universelle à Montréal sont tous des éléments venant offrir un environnement propice au développement du rôle de l'État québécois dans le monde. À ce sujet, voir entre autres Louis BALTHAZAR, « Les relations internationales du Québec », Alain G. GAGNON (dir.), *Québec. État et Société*, Montréal, Québec/Amérique, 1994, p. 506-510.

**13.** Stéphane PAQUIN (dir.), *Histoire des relations internationales du Québec*, op. cit., p. 23.

**14.** À titre d'exemple, la France détient des éléments d'innovation recherchés dans plusieurs domaines – notamment en éducation –, les États-Unis possèdent des capitaux nécessaires à l'accomplissement de nombreux projets – comme la nationalisation des compagnies productrices d'énergie électrique – et la reconnaissance apportée par la France et la Francophonie internationale contribue à légitimer les revendications identitaires du Québec.

**15.** La désormais célèbre doctrine Gérin-Lajoie exprime d'ailleurs bien cette idée : « Il fut un temps où l'exercice exclusif par Ottawa des compétences internationales n'était guère préjudiciable. [...] Mais de nos jours, il n'en est plus ainsi. [...] Au moment où le Gouvernement du Québec prend conscience de sa responsabilité dans la réalisation du destin particulier de la société québécoise, il n'a nulle envie d'abandonner au gouvernement fédéral le pouvoir d'appliquer les conventions dont les objets sont de compétence provinciale. » : voir Paul GÉRIN-LAJOIE, « Doctrine Gérin-Lajoie. Allocution du ministre de l'Éducation Paul Gérin-Lajoie, prononcée devant les membres du Corps consulaire de Montréal le 12 avril 1965 », « Site du ministère des Relations internationales, Historique du ministère, fondements et chronologie », [http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/ministere/histoire\\_ministere/documents\\_archives/discours\\_gerin\\_lajoie.pdf](http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/ministere/histoire_ministere/documents_archives/discours_gerin_lajoie.pdf). (10 janvier 2010).

acteurs essentiellement en quête d'expertise et de capitaux, le conflit israélo-arabe se présente comme une crise localisée dont les sources et les enjeux ne concernent pas la province. Enfin, une lecture nationaliste du conflit les conduit à concevoir l'émancipation politico-économique des États moyen-orientaux comme une solution au conflit.

Par conséquent, au cours des années 1960, les relations avec le Moyen-Orient se limitent à de timides contacts dans le cadre de la Francophonie multilatérale. Or, au tournant des années 1970, le constat de l'émancipation graduelle des États arabes et du poids économique qu'ils ont récemment acquis éveille chez certains la volonté de percer le marché du Moyen-Orient. Quelques responsables provinciaux voient dans le Liban un tremplin possible dans le Proche-Orient, car ce pays, comme la province, est membre de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et un agent d'immigration du Québec est déjà en place à Beyrouth. Lorsqu'il est questionné sur les raisons de cette représentation à Beyrouth, le ministre des Affaires intergouvernementales Gérard D. Lévesque explique que, bien qu'il ne s'agisse pas du seul objectif, il serait intéressant de se servir de ce poste pour rediriger du pétrole et des pétrodollars vers le Québec<sup>16</sup>. Toutefois, malgré ce développement, la réflexion sur la situation au Moyen-Orient évolue peu. Les États arabes sont toujours perçus comme coincés dans un long processus d'émancipation dans le cadre duquel les anciens empires ont fait place aux superpuissances américaine et soviétique. Dans ce contexte, le conflit israélo-arabe suscite peu d'intérêt : il se présente comme un soulèvement localisé qui ne fait que « [...] superposer une nouvelle rivalité à celle des deux grandes puissances<sup>17</sup> ». Les élus voient l'émancipation politico-économique graduelle des États arabes comme une solution au conflit. Selon eux, elle « [...] vise à éviter l'épuisement prématuré des ressources pétrolières nationales pour un développement économique ultérieur [...] » et contribue ainsi au rééquilibre du rapport de force au sud-est de la Méditerranée<sup>18</sup>. Jacques-Yvan Morin souligne d'ailleurs explicitement la légitimité des pressions que les États arabes effectuent en nationalisant leurs ressources naturelles et en se regroupant : « [...] l'OPEP a tendance à reprendre en main,

✦ ✦ ✦

16. *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, mercredi 30 mai 1973, p. B-2522.

17. Ministère des Richesses naturelles du Québec, *Les objectifs d'une politique québécoise de l'énergie*, op. cit., 1972, p. 91.

18. *Ibid.*, p. 94.



comme cela se doit, la production des hydrocarbures tirée de leur sous-sol<sup>19</sup> ».

En fait, bien que les États arabes prennent le contrôle de leurs ressources, l'éventualité d'un embargo pétrolier ne paraît toujours pas menaçante. À ce titre, le ministère des Richesses naturelles indique que lors de la guerre des Six jours la suspension arabe des approvisionnements à l'Angleterre n'avait pas vraiment eu les effets escomptés, car « [...] le pétrole iranien et le pétrole américain se substituèrent aux fournisseurs habituels<sup>20</sup> ». De plus, le Canada possède des ressources considérables en hydrocarbure et la majorité des approvisionnements extérieurs du Québec proviennent du Venezuela<sup>21</sup> – pays qui n'avait pas non plus diminué ses exportations en 1967. Enfin, bien qu'ils soient conscients des risques qu'un embargo puisse éventuellement toucher la province et qu'ils reconnaissent la divergence d'opinions entre le Canada et le Québec au sujet de l'approvisionnement pétrolier de l'est du pays, les responsables provinciaux se restreignent néanmoins aux champs d'intervention définis par la conception qu'ils partagent du rôle de l'État québécois dans le monde.

Ainsi, alors que les États arabes acquièrent un contrôle important sur le prix des hydrocarbures et qu'ils entrevoient la possibilité d'utiliser le pétrole afin d'infléchir la politique des pays supportant Israël, le Québec est-il plus dépendant que jamais des approvisionnements étrangers et les responsables provinciaux continuent-ils de favoriser la négociation avec le fédéral advenant une crise pétrolière mondiale<sup>22</sup>. Face à l'augmentation du prix du brut au printemps 1973, le ministre des Richesses naturelles Jean-Gilles Massé explique que cette situation est attribuable aux pays membres de l'OPEP et qu'il transmet régulièrement à Ottawa les inquiétudes de la province à ce sujet<sup>23</sup>. Ce comportement ne suscite aucune objection de l'autre côté de l'Assemblée nationale et il n'est en aucun cas question d'une intervention directe de la part du Québec.

✦ ✦ ✦

**19.** *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, 1<sup>ère</sup> session, 13 décembre 1973, p. 430.

**20.** *Ibid.*, p. 92. Entre 1970 et 1971, loin derrière le Venezuela, l'Iran est tout de même le premier fournisseur de brut du Québec dans la région du Moyen-Orient.

**21.** En 1972, près de 60 % des importations pétrolières du Québec proviennent du Venezuela, alors que la part des pays membres de l'OPAEP s'élève à un peu plus de 15 % (Archives nationales du Québec à Québec, E42, Fonds du ministère des Relations internationales, contenant 2002-04-003/45, Bernard CLOUTIER, *Réflexion sur l'approvisionnement pétrolier du Québec*, 1973).

**22.** Ministère des Richesses naturelles du Québec, *Les objectifs d'une politique québécoise de l'énergie*, op. cit., p. 109 et 133.

**23.** *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, jeudi 31 mai 1973, p. B-2555.

Or, lors de l'éclatement de la guerre du Yom Kippour quelques mois plus tard, les députés de l'opposition changent de ton. Au mois de décembre 1973, Jacques-Yvan Morin blâme le gouvernement libéral pour ne pas avoir devancé Ottawa et mené directement des négociations pour le Québec avec les pays arabes et ainsi prévenu que la crise pétrolière frappe aussi durement la province. Robert Bourassa se défend en précisant que le Québec n'aurait pas pu intervenir dans le cadre du conflit au Moyen-Orient. Mais cette fois, son argument ne convainc pas l'opposition, persuadée qu'il est tout de même possible pour la province de tirer avantage de la situation malgré la crise sévissant dans la région<sup>24</sup>. L'État fédéral n'ayant pas su défendre convenablement l'intérêt de la province dans ce dossier vital, il semble désormais important de développer des solutions spécifiques pour le Québec. La crise au Moyen-Orient ouvre pour le Québec la voie à l'élaboration d'une réponse plus étoffée et autonome qu'auparavant. Ce virage témoigne d'une mutation culturelle au sein de la communauté politique québécoise. Au cours des années 1960, les responsables provinciaux réalisent graduellement l'importance de l'impact des forces internationales sur les questions relevant de la politique intérieure et le choc pétrolier de 1973 constitue à ce titre un point culminant dans cette prise de conscience.

## LES EFFETS DU CHOC PÉTROLIER SUR LA SITUATION ÉNERGÉTIQUE ET LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU QUÉBEC

L'onde du choc pétrolier de 1973 atteint le Québec et révèle les faiblesses de la situation énergétique de la province. Les responsables politiques élaborent donc de nouveaux objectifs afin de prémunir la province contre les répercussions d'un tel événement. Le fait que le Québec soit touché par une crise qui se déroule à l'extérieur du territoire canadien les pousse aussi à donner une nouvelle impulsion à l'activité du Québec dans le monde.

Il est important de mentionner que bien que le Canada ne soit pas directement ciblé par le boycott de 1973, le statut de « pays neutre<sup>25</sup> » attribué par l'OPEP entraîne tout de même la réduction de ses approvisionnements. Dès lors, il semble difficile pour le Québec de se fier uniquement à l'État fédéral pour remédier à la situation, d'autant que la politique

✦ ✦ ✦

24. *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, 1<sup>ère</sup> session, jeudi 13 décembre 1973, p. 431.

25. La position des pays arabes fut apparemment expliquée par une ambassade arabe au Canada. Il existerait trois catégories : les pays *amis*, *semi-amis* et *neutres*. La première catégorie reçoit du brut selon ses besoins à l'interne et à l'exportation, la deuxième selon un quota basé sur ses besoins intérieurs et la troisième selon un quota fixe appelé à réduire au cours de l'hiver 1973. *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, 1<sup>ère</sup> session, 13 décembre 1973, p. 437.

énergétique pancanadienne que semble alors vouloir développer Ottawa est loin de rassurer les responsables politiques québécois, qui la voient comme un empiétement sur les champs de compétences provinciales<sup>26</sup>. L'ajout éventuel d'une connexion par oléoduc entre Sarnia et Montréal ne corrigerait pas la situation à moyen et à long terme, car la province ne peut compter sur des approvisionnements continus en provenance de l'Ouest canadien. Elle demeurerait par conséquent dépendante de l'étranger<sup>27</sup>. Il est également difficile de se tourner vers l'Amérique latine, car l'embargo crée trop de concurrence entre les acheteurs. De plus, il n'y a aucun gisement pétrolier sur le territoire québécois. Enfin, cette ressource occupe une grande place dans le bilan énergétique de la province – 71 % en 1976<sup>28</sup> –, elle représente une dépense importante, nuisible pour l'environnement et, contrairement au développement hydroélectrique, elle entraîne peu de retombées économiques sur le territoire québécois.

Les responsables provinciaux imaginent alors plusieurs solutions grâce auxquelles ils pourraient parvenir à diversifier les sources d'énergie et les fournisseurs. Selon eux, le Québec peut par exemple diminuer les faiblesses de sa situation énergétique en augmentant la part de l'électricité et du gaz naturel dans son bilan énergétique, en s'impliquant dans l'exploitation des sables bitumineux en Alberta, en participant à la recherche et à la mise en valeur des réserves gazières de l'Arctique canadien, en intensifiant les recherches pétrolières sur son territoire par l'entremise de la Société québécoise d'initiative pétrolière (SOQUIP), en augmentant et en assurant les importations en provenance du Moyen-Orient<sup>29</sup>, etc.

✦ ✦ ✦

**26.** Les autorités fédérales comptent établir un prix pancanadien maintenu artificiellement sous le prix international et protéger les consommateurs canadiens par une taxe aux exportations. Pour l'Alberta, principale province productrice, il s'agit non seulement d'un empiétement sur une de ses juridictions – la gestion des ressources naturelles –, mais aussi d'une menace directe au profit et à la richesse que la province peut générer grâce à cette ressource. Au Québec, ces mesures sont accueillies tout aussi froidement. D'une part, la hausse du prix de l'énergie laisse présager à long terme une rentabilité encore plus importante de l'hydroélectricité québécoise alors en plein développement; les responsables provinciaux ne désirent absolument pas réduire le profit anticipé dans le cadre des projets de la Baie James. D'autre part, ils craignent que la politique canadienne vienne à terme amputer leur souveraineté sur cette source d'énergie en en fixant le prix et en favorisant l'ajout d'interconnexions avec les provinces de l'Est. Sur ce sujet, voir entre autres Bertrand DOUCET, *Le fédéralisme canadien et l'énergie. Les négociations fédérales-provinciales dans le domaine de l'énergie pétrolière (1973-1977)*, mémoire de maîtrise (sciences politique), Université Laval, 1980 et John Erik FOSSUM, *Oil, the State, and Federalism. The rise and the Demise of Petro-Canada as a Statist Impulse*, Toronto, University of Toronto Press, 1977.

**27.** Direction générale de l'énergie, *L'énergie au Québec. 3/ Les problèmes. Livre blanc sur la politique énergétique québécoise*, vol. 3, Québec, Gouvernement du Québec, 1977, p. 10.

**28.** *Ibid.*, p. 2-3.

**29.** Archives nationales du Québec à Québec, E42, Fonds du ministère des Relations internationales, contenant 2002-04-003/45, Bernard CLOUTIER, *Réflexion sur l'approvisionnement pétrolier du Québec*, 1973; *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 28 mai 1974, p. B-2574-2575.

Sur le plan de la politique étrangère québécoise, les effets du choc pétrolier sont plus difficiles à évaluer. Il semble néanmoins qu'il conduit les responsables provinciaux à réaliser que les événements internationaux peuvent avoir un impact important sur les questions relevant de la politique intérieure. Il leur montre également qu'il y a des inconvénients à se fier uniquement à l'État fédéral dans le cas de crises internationales. Face à ces constats, il leur paraît de plus en plus évident qu'ils doivent défendre les intérêts spécifiques du Québec à l'étranger. En ce sens, les remaniements administratifs apportés au ministère des Relations intergouvernementales, dont l'adoption de la *Loi sur le ministère des Affaires intergouvernementales* en 1974, exposent la volonté des responsables provinciaux de consolider les acquis du Québec en matière de politique étrangère<sup>30</sup>. Selon Shiro Noda, l'activité de la province dans le monde augmente de manière importante au cours des années 1970 et se diversifie géographiquement vers le monde non occidental<sup>31</sup>. Même si ces changements ne sont pas uniquement attribuables à la crise énergétique, l'élaboration d'une politique spécifique au Moyen-Orient constitue l'indice le plus évident de l'effet du choc pétrolier sur les relations internationales du Québec<sup>32</sup>.

## LES EFFETS DU CHOC PÉTROLIER SUR LA POLITIQUE DU QUÉBEC À L'ÉGARD DU MOYEN-ORIENT

Cette nouvelle attitude témoigne de la mutation des représentations partagées par les responsables québécois à l'égard du Moyen-Orient et du conflit israélo-arabe. Ils considèrent désormais les États arabes comme des acteurs de premier plan sur la scène internationale et le conflit qui les oppose à Israël, « cause essentielle des difficultés de 1973<sup>33</sup> », comme une crise politique aux enjeux internationaux affectant désormais directement le Québec. Ils ajustent donc leurs comportements en fonction de cette nouvelle lecture.

✦ ✦ ✦

**30.** Cette loi doit entre autres permettre « [...] de renforcer le rôle décisionnel du ministère, au plan de la constitution des dossiers intergouvernementaux, de la négociation et de la mise en œuvre des ententes conclues avec d'autres gouvernements [...] » (ministère des Affaires intergouvernementales, *Rapport annuel. 1974-1975*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 15-16).

**31.** Noda constate également un déplacement des priorités des secteurs privilégiés durant la Révolution tranquille – la culture, l'éducation, la santé – vers d'autres secteurs – l'immigration, l'industrie et le commerce, la justice. Shiro NODA, *Entre l'indépendance et le fédéralisme, 1970-1980. La décennie marquante des relations internationales du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001, p. 283-285.

**32.** En fait, plusieurs facteurs peuvent apporter des explications à ces changements. C'est par exemple le cas du développement de nombreux pays du Tiers Monde. Ce phénomène crée une demande pour la technologie nord-américaine et le Québec tente de saisir cette occasion pour vendre son expertise notamment en Afrique francophone, au Moyen-Orient et en Asie.

**33.** Direction générale de l'énergie, *L'énergie au Québec. 3/ Les problèmes. Livre blanc sur la politique énergétique québécoise*, vol. 3, Québec, Gouvernement du Québec, 1977, p. 15-16.

La création de la direction des Affaires arabes en 1974 et les nombreux projets de collaboration développés au cours des années 1970 montrent l'importance désormais accordée aux États du Moyen-Orient. L'objectif des responsables provinciaux est de créer un courant de sympathie pour le Québec dans le monde arabe<sup>34</sup> afin de trouver dans cette région des garanties pour la sécurité de ses approvisionnements pétroliers, des capitaux permettant de financer les projets d'envergure, des marchés pour commercialiser le savoir-faire québécois et, après 1976, des appuis au projet souverainiste.

En 1974, les contacts de la province avec la Syrie, l'Irak et l'Iran répondent à la volonté de garantir les approvisionnements pétroliers du Québec. Le projet en tourisme avec la Syrie est « [...] susceptible d'attirer l'attention des pays voisins, y compris les États pétroliers, et de rapporter des bénéfices considérables à ses auteurs<sup>35</sup> ». Pour ce qui est des opportunités d'entente avec l'Iran et l'Irak, selon Robert Aird, la province « [...] n'est pas en mesure de répondre aux offres des deux pays<sup>36</sup> ». Robert Bourassa arrête alors son choix sur l'État perse. Des considérations stratégiques<sup>37</sup> ont sans doute orienté cette décision : contrairement à l'Irak, l'Iran ne fait pas partie de l'OPAEP et, comme l'a montré la guerre de 1967, les aléas du conflit israélo-arabe sont moins susceptibles d'affecter les relations avec ce partenaire<sup>38</sup>. Toutefois, l'implication de la Syrie dans la guerre civile au Liban, la Révolution islamique en Iran et la guerre entre l'Irak et l'Iran empêchent le Québec d'approfondir ses relations avec ces trois pays.

La quête de capitaux et de marchés oriente aussi les relations québécoises au Moyen-Orient. Depuis la nationalisation des compagnies d'hydroélectricité, l'État provincial s'implique de manière croissante dans le développement énergétique du Québec. Les nombreux projets dans ce domaine, dont l'ampleur dépasse souvent les moyens de la province, requiè-



**34.** André Patry – à qui est confiée la direction des affaires arabes en 1974 – propose en ce sens un ensemble de mesures susceptible de profiter à la réputation de la province. Sur ce sujet, voir Robert AIRD, *André Patry et la présence du Québec dans le monde*, Montréal, VLB éditeur, 2005, p. 106.

**35.** Archives nationales du Québec à Québec, E42, Fonds du ministère des Relations internationales, contenant 2002-04-003/64, André PATRY, *Les relations du Québec avec la Syrie*, 1975; *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 28 mai 1974, p. B-2574-2575.

**36.** Robert AIRD, « Les débuts d'une politique particulière au Moyen-Orient », *op. cit.*, p. 113.

**37.** Robert Aird interprète cette décision par la visibilité plus prestigieuse offerte par l'Iran à un Premier ministre soucieux de son image et par les liens amicaux qui unissent Claude Simard – beau-frère de Robert Bourassa et ministre dans son cabinet – au Shah Mohammad Reza Pahlavi. Cette interprétation a le mérite de tenir compte du facteur humain trop souvent négligé en histoire, auquel il paraît nécessaire d'ajouter des considérations stratégiques sans doute fondamentales (Robert AIRD, « Les débuts d'une politique particulière au Moyen-Orient », *op. cit.*, p. 114).

**38.** Ministère des Richesses naturelles du Québec, *Les objectifs d'une politique québécoise de l'énergie*, *op. cit.*, p. 92.

rent un apport de capitaux étrangers. De plus, l'expertise acquise par le Québec grâce à sa compagnie d'État représente un objet d'échange profitable. Dans cette perspective, les besoins en technologies des pays pétroliers ainsi que leur capacité à payer font du Moyen-Orient un marché alléchant. À la suite du voyage de Robert Bourassa en Iran en 1975, le premier ministre et le chef du Ralliement créditiste débattent à l'Assemblée du potentiel économique de ce pays. Ils envisagent la possibilité d'y vendre des obligations pour financer le projet de la Baie James à un taux d'intérêt moindre que celui payé auprès des investisseurs américains<sup>39</sup>. La question énergétique et la coopération avec Hydro-Québec international se trouvent également au cœur des discussions avec les autorités de Riyad et de Bagdad<sup>40</sup>.

Le Moyen-Orient s'inscrit encore dans les stratégies préférées du gouvernement du Parti québécois. La complicité de la France et la neutralité des États-Unis s'avèrent capitales pour que l'indépendance soit viable, mais l'appui d'un plus grand nombre d'États souverains faciliterait sans doute le processus<sup>41</sup>. Ainsi, lorsque des responsables politiques de l'Irak se disent prêts à collaborer à l'émancipation politico-économique de la province, le gouvernement de René Lévesque étudie avec intérêt les possibilités d'échange avec Bagdad, car « [...] des investissements arabes au Québec (plus particulièrement l'achat d'obligations du Québec ou de l'Hydro-Québec) contribueraient positivement à contrer le climat d'incertitude économique que cherche à créer le Gouvernement fédéral [...] »<sup>42</sup>.

Cette politique pour le Moyen-Orient est renforcée d'une ligne de conduite officielle à l'égard du conflit. La province adopte une neutralité dite souple selon laquelle « [l]e Québec ne soumet ses relations bilatérales avec les pays arabes et avec Israël à aucune exigence de symétrie ou d'équipollence



**39.** *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 4 novembre 1975, p. B-1715.

**40.** En 1979 par exemple, le ministère des Affaires intergouvernementales (MAI), qui organise des visites de Manic 5 et de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec pour des invités saoudiens et la direction d'Afrique et du Moyen-Orient, suggère aux élus de demeurer prudent dans leurs interventions sur le conflit israélo-arabe afin de ne pas compromettre la visite de dignitaires moyen-orientaux lors de l'inauguration du barrage La Grande 2 (LG 2) : ministère des Affaires intergouvernementales, *Rapport annuel : 1978-1979*, Québec, Gouvernement du Québec, 1978, p. 48 ; ministère des Affaires intergouvernementales, *Rapport annuel : 1979-1980*, Québec, Gouvernement du Québec, 1979, p. 55 ; Archives nationales du Québec à Québec, E42, Fonds du ministère des Relations internationales, contenant 2002-04-003/44, *Invitation aux ambassadeurs d'Israël et d'Arabie Saoudite*, 1979.

**41.** La direction des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient aurait d'ailleurs appris qu'à la suite d'une discussion entre ses membres, des responsables de la Ligue arabe auraient signifié – sous le sceau de la confiance – que « [L]'ensemble des pays arabes est favorable à l'indépendance du Québec [...] » et qu'ils n'attendent que « l'instant où les Nations Unies seront saisies du problème pour intervenir en faveur du Québec ». Archives nationales du Québec à Québec, P422, Fonds André Patry, S2, contenant 1995-01-008/4, coopération de plusieurs pays arabes à l'économie québécoise, 1978.

**42.** *Ibidem*.

comptable [...] ». La position du Québec se traduit dans les faits par une « neutralité bienveillante<sup>43</sup> » à l'égard des États arabes susceptibles de servir les intérêts de la province au Moyen-Orient<sup>44</sup>. Le développement d'une telle politique montre que les responsables provinciaux se sentent désormais concernés par les enjeux de cette crise. Aussi, le fait qu'ils appuient systématiquement leurs positionnements sur des principes propres à l'internationalisme – comme la condamnation du recours à la force, le respect du droit international et des institutions multilatérales – tend à confirmer leur adhésion graduelle à cette approche. Cette orientation guide leurs réactions à l'endroit du projet fédéral de loi antiboycott et lors de l'annonce du transfert de l'ambassade canadienne de Jérusalem à Tel-Aviv.

En 1979, l'État fédéral annonce son intention de légiférer contre le boycott arabe d'Israël et de ses « alliés ». Le ministère québécois des Affaires intergouvernementales indique dans son rapport de 1979-1980 que le Québec « [...] a dû se dissocier de la position fédérale [...] mettant en péril le développement d'échanges économiques prometteurs pour plusieurs entreprises québécoises<sup>45</sup> ». Pourtant, les responsables provinciaux dénoncent eux aussi certaines dimensions du boycott qui impliquent des sanctions non seulement contre les protagonistes du conflit, mais contre tous les États ou les sociétés désireuses de transiger avec les boycotteurs. Selon eux, ces dimensions, « [...] contraires aux dispositions de la Charte des droits de la personne [...] [constituent une] [...] intrusion difficilement admissible dans les affaires québécoises [...]»<sup>46</sup>. Des membres de la direction des Affaires d'Afrique et du Moyen-Orient vont suggérer aux autorités québécoises de signifier aux pays arabes boycotteurs que la bienveillance du Québec à leur égard se

✦ ✦ ✦

**43.** L'expression est utilisée par Gérard Laliberté, François Leduc et Denis Lacasse de la direction des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient afin de qualifier l'attitude qu'ils recommandent à l'égard des États arabes (Archives nationales du Québec à Québec, E42, Fonds du ministère des Relations internationales, contenant 2002-04-003/44, Jean-Pierre CHARBONNEAU *Sans titre*, 1979).

**44.** À ce titre, s'il est vrai que la présence dans le gouvernement du Parti québécois d'individus favorables à la cause des Palestiniens peut alimenter cette attitude bienveillante, la position officielle du gouvernement s'appuie aussi – et surtout – sur des considérations stratégiques. Comme l'indique Jean-François Lisée, les éléments propalestiniens se retrouvent surtout dans la frange syndicale du parti (Jean-François LISÉE, *Dans l'œil de l'aigle...*, op. cit., p. 289). D'ailleurs, la création du Comité Québec-Palestine est une initiative syndicale et les députés péquistes – Guy Bisaillon, Roland Dussault, Adrien Ouellet et Jean-Pierre Charbonneau – ayant rendu visite à des membres de l'OLP en 1980 ont tous été des militants syndicaux (Archives nationales du Québec à Québec, E42, Fonds du ministère des Relations internationales, contenant 2002-04-003/44, *Explication sur le récent voyage de députés du Parti Québécois au Liban*, 1980).

**45.** Ministère des Affaires intergouvernementales, *Rapport annuel. 1979-1980*, Québec, Gouvernement du Québec, 1979, p. 54.

**46.** Archives nationales du Québec à Québec, E42, Fonds du ministère des Relations internationales, contenant 2002-04-003/44, *sans titre*, 1979.

concrétise « [...] par une attitude positive vis-à-vis le monde arabe [...] [et non] [...] par un comportement négatif envers Israël<sup>47</sup> ». Les autorités québécoises décident néanmoins de ne pas appuyer le projet fédéral de législation antiboycott, jugeant qu'il risque de nuire aux intérêts de la province et que la charte des droits condamne déjà ce type de pratiques discriminatoires.

Dans un autre ordre d'idées, lorsque Joe Clark annonce qu'il compte transférer l'ambassade canadienne de Tel-Aviv à Jérusalem – ville dont le statut de capitale n'est pas reconnu par l'Organisation des Nations unies –, les autorités provinciales se braquent afin de défendre la position de la province. Dans ce cas, la réaction est beaucoup plus vive, car, en plus d'aller à l'encontre des résolutions de l'ONU, ce geste est stratégiquement difficile à justifier. Selon André Patry, en plus de nuire au Québec, « [...] il [le transfert] donne quelque chose à un État dont il [le Canada] ne peut rien attendre en retour, tout en défiant la communauté internationale qui refuse toujours de reconnaître l'unité territoriale de Jérusalem [...]»<sup>48</sup>.

L'attitude du Québec à l'égard d'Israël inquiète certains membres de la communauté juive qui la perçoivent comme étant trop favorable aux Palestiniens. Il est vrai que les responsables provinciaux critiquent parfois l'État hébreu. En 1978 par exemple, Paul Bernier, de la Direction des Affaires d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, juge sévèrement Israël qui, selon lui, tente de garantir les nouvelles frontières issues des annexions de 1967 en « [...] créant des colonies de peuplement [et en déployant...] un effort militaire démesuré [...]»<sup>49</sup>. Ici encore, ces critiques s'appuient sur des principes propres à l'approche internationaliste, dont le respect des résolutions de l'Organisation des Nations unies commandant le retrait des territoires occupés et la condamnation du recours à la force. En fait, les mêmes principes justifient aussi des critiques à l'endroit des Palestiniens : René Lévesque condamne sans ambiguïté les attentats de Munich en 1972<sup>50</sup> ; Paul Bernier estime en 1975 que l'organisation devrait *faire preuve de modération* pour être acceptée comme la porte-parole du peuple palestinien<sup>51</sup> ; Claude Forget

✦ ✦ ✦

47. *Ibidem*.

48. Archives nationales du Québec à Québec, P422, Fonds André Patry, S3, contenant 1995-01-008/5, *Note pour l'entretien avec Flora MacDonald*, 1979.

49. Archives nationales du Québec à Québec, E42, Fonds du ministère des Relations internationales, 2002-04-003\_44, Paul BERNIER, *Commentaire sur la demande d'entrevue de Monsieur Solomon auprès du Premier ministre*, 1978.

50. René LÉVESQUE, « La Jungle », *Journal de Montréal*, 6 septembre 1972, p. 8.

51. Archives nationales du Québec à Québec, E42, Fonds du ministère des Relations internationales, contenant 2002-04-003/44, bureau des Affaires d'Afrique du Nord et du Proche-Orient, *Le Liban : un partenaire d'avenir ou un pays brûlé?*, 1977.



critique l'OLP « [...] qui se livre encore aujourd'hui [1980] à des activités terroristes<sup>52</sup> », etc. D'ailleurs, Israël semble généralement susciter l'admiration. Pour Paul Bernier, cet État constitue « un exemple pour le Québec », car « il a réussi avec des ressources réduites à créer un pays viable<sup>53</sup> ». Les relations avec cette nation en pleine construction témoignent d'ailleurs de l'attrait pour ses nombreuses réussites<sup>54</sup>.

Quoi qu'il en soit, au cours des années 1980, la situation change à nouveau. La réduction de la part du pétrole dans le bilan énergétique du Québec, la possibilité de s'approvisionner en pétrole hors de l'OPEP – dans la mer du Nord par exemple – et l'instabilité politique du Moyen-Orient sont des facteurs qui bouleverseront les relations de la province dans cette région du monde. En fait, le Québec se retire presque complètement de cette région durant les huit années que dure la guerre entre l'Irak et l'Iran.

## CONCLUSION

En somme, le choc pétrolier bouleverse les représentations que les responsables politiques québécois se font des pays moyen-orientaux et du conflit israélo-arabe. Il n'est toutefois pas à l'origine de tous les changements : au cours des années 1960, le Québec avait déjà commencé à intervenir dans le secteur de l'énergie et des relations internationales. Le Moyen-Orient prenait lentement place dans les relations de la province à l'étranger. Cependant, la crise énergétique qui suit la guerre du Yom Kippour précipite les choses. Dès lors, aux yeux des responsables politiques québécois, les États arabes jouent un rôle de premier plan sur la scène internationale et ne sont plus considérés comme des puissances émergentes. Il devient aussi impossible d'ignorer le conflit israélo-arabe qui se présente désormais non plus comme une crise nationaliste localisée mais comme un antagonisme interétatique de dimension internationale qui a affecté et risque encore d'affecter le Québec. Les gouvernants québécois élaborent donc une politique particulière pour le

✦ ✦ ✦

52. *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 31<sup>e</sup> législature, 6<sup>e</sup> session, 12 novembre 1980, p. 98.

53. Archives nationales du Québec à Québec, E42, Fonds du ministère des Relations internationales, 2002-04-003\_44, Claude MARCHAND, *Suggestion pour l'interview de Monsieur Solomon*, 1978.

54. Au cours des années 1970, Israël s'impose comme l'un des principaux partenaires du Québec au Moyen-Orient. Au tournant des années 1980, la province y envoie des missions afin d'étudier l'expérience de planification linguistique et pour prendre connaissance des réussites de l'Histadrout, la principale organisation syndicale de ce pays. Les deux États entreprennent également un programme d'échange annuel de conférenciers universitaires. Ministère des Affaires intergouvernementales, *Rapport annuel : 1979-1980*, Québec, Gouvernement du Québec, 1979, p. 55 ; Ministère des Affaires intergouvernementales, *Rapport annuel : 1980-1981*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 64-65 ; Archives nationales du Québec à Québec, E42, Fonds du ministère des Relations internationales, contenant 2002-04-003/57, *Rapport de la Mission québécoise en Israël*, 1980 ; HERVOUET et GALARNEAU (dir.), *op. cit.*, p. 301.

Moyen-Orient, politique accordant d'ailleurs une place centrale au secteur de l'énergie. Enfin, bien qu'une simple étude de cas ne puisse à elle seule valider l'hypothèse d'un changement de cette ampleur, la présence croissante de principes propres à l'approche internationaliste dans le discours des responsables provinciaux renforce la thèse d'une internationalisation des valeurs québécoises.

Le choc pétrolier ne semble toutefois pas limiter ses effets aux relations avec les États du Moyen-Orient. Il contribue à l'émergence de l'idée d'interdépendance qui deviendra fondamentale dans la politique étrangère du Québec<sup>55</sup>. Les responsables provinciaux prennent graduellement conscience de l'impact des événements étrangers sur la scène locale. Des épisodes comme celui du choc pétrolier de 1973, mais aussi comme celui de la guerre civile du Liban, qui dirigera de nombreux ressortissants libanais vers le Québec, ou encore celui de la récession de 1982, qui portera un dur coup à l'économie de la province, renforcent cette conception d'une communauté de Nations dont le sort est organiquement lié. Jugeant que le malheur ou la prospérité des autres peuvent avoir des répercussions au Québec, l'aide internationale prend une place croissante dans les relations du Québec à partir des années 1990, notamment en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.



**55.** Il s'agit du principe central de l'énoncé de politique internationale du Parti québécois en 1985 et de celui du Parti libéral en 1991 (ministère des Relations internationales, *Énoncé de politique de relations internationales : Le Québec dans le monde, le défi de l'interdépendance*, Québec, Gouvernement du Québec, 1985 ; ministère des Relations internationales, , *Le Québec et l'interdépendance : le monde pour horizon : Éléments d'une politique d'affaires internationales*, Québec, Gouvernement du Québec, 1991).